

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8  
A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

**Présents** : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

**A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN**

### 2025\_0014 DELIBERATION REPRESENTANT SUPPLEANT PLVA AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE NERONDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Val d'Aubois

Vu les statuts de la communauté de commune du Pays de Nérondes,

Considérant la démission de Madame Sandra TORASSO du Conseil Municipal le 23 mars 2024,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal issu de l'élections du 23 juin 2024

Considérant que le conseil municipal doit élire un nouveau représentant au Conseil Communautaire du Pays de Nérondes pour remplacer la conseillère démissionnaire au sein de cette commission :

PLVA : Pays Val d'Aubois

Considérant la candidature de : Vinciane HOLLIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la candidature de Madame Vinciane HOLLIER

Et nomme pour représenter la commune de Mornay-Berry au sein de la commission PLVA : Vinciane HOLLIER représentante suppléante.

- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/05/2025

Le Maire,

Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025\_0014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance  
Nicolas ANCLIN